



# Protocole sanitaire

Afin de lutter contre la propagation des maladies infectieuses (et en particulier, du Covid-19), ainsi que de protéger les autres participants aux cours de karaté, le pratiquant, ou son responsable légal, s'engage à respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous. Celles-ci ont été décidées par le gouvernement, la FFKDA (Fédération de Karaté), la Communauté de Communes (en charge de la gestion du gymnase où se déroulent les cours) et le Bureau du club SKC. Ils viennent en complément des gestes barrières communs.

Nous sommes conscients que ces règles sont parfois extrêmement contraignantes, mais elles sont la condition incontournable si nous souhaitons pouvoir pratiquer notre sport et utiliser les structures (gymnase).

## Symptômes

Si le pratiquant, ou un membre proche, présente des symptômes de Covid-19, il lui est interdit de se présenter au cours, et doit suivre les consignes du gouvernement, en particulier en respectant une suspension d'activité sportive de 14 jours (« quatorzaine »). Il informera aussi le Club au plus vite.

Si, durant le cours, le pratiquant présente des symptômes de Covid-19 (ou toute autre maladie infectieuse, type grippe), l'accès au cours lui sera interdit. Il devra rentrer chez lui au plus vite. S'il s'agit d'un enfant, ou qu'il lui est impossible de rentrer par ses propres moyens, son représentant légal (ou une personne désignée par lui) sera prévenu, et s'engage à venir chercher le pratiquant au plus vite. Celui-ci sera isolé en l'attendant.

Le pratiquant ne sera ensuite accepté que sur présentation d'un certificat médical du médecin autorisant le retour à la collectivité ou d'un test CoVid négatif, postérieur à la survenance des symptômes constatés.

## Port du masque

Le port du masque est obligatoire dans le gymnase pour toute personne à partir de 11 ans inclus.

Le masque ne pourra être retiré qu'au moment d'accéder au tatamis (dans le dojo) ou pendant la pratique du karaté (autres salles). Tout déplacement en dehors impose le port du masque.

## Hygiène

A l'arrivée, un lavage des mains sera obligatoire (savon ou gel hydroalcoolique). Le partage d'effets personnels (serviette, ...) est proscrit.

L'usage des vestiaires collectif est impossible. Les pratiquants devront donc prévoir en conséquence (par-exemple, porter le kimono à l'arrivée et au départ). Les accès aux sanitaires (WC) devront être limités. Les pratiquants devront donc prendre leurs précautions au préalable.

Pour les cours dans la salle de danse, les chaussures devront rester à l'extérieur. Dans la salle, il faudra être soit pieds nus, soit avec une paire de chaussures distinctes.

A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlèvera son masque, se lavera les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique (fourni par le club). A chaque sortie du tatami, le pratiquant remettra son masque, se lavera les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique.

## Hydratation, nourriture

Chacun doit apporter sa propre bouteille d'eau remplie. Pour les babies et enfant, celle-ci devra impérativement être marquée du nom de l'enfant.

Le partage des moyens d'hydratation ou de collation sont interdits ; L'usage des robinets est interdit.  
Toute gourde/bouteille oubliée sera systématiquement jetée.

## Déplacements

Seuls les pratiquants et l'encadrement pourront pénétrer dans le gymnase, les accompagnateurs devant rester à l'extérieur du site. Les usagers devront éviter de se croiser dans les couloirs ; pour cela il est indispensable de respecter les horaires et ne pas pénétrer dans le gymnase avant l'heure prévue pour éviter les rassemblements à l'intérieur.

Pour les babys karatés, cette règle ne pouvant pas s'appliquer, il est demandé aux accompagnants de respecter le plus possible toutes les règles sanitaires.

Quand cela est possible les usagers veilleront à sortir par une issue différente de l'entrée.

## Inscriptions

En fonction du nombre d'inscrits et de la taille des salles, le Bureau pourra être amené à restreindre le nombre de pratiquants acceptés.

Si le nombre de pratiquants des cours ados/adultes le nécessite, les cours pourront être répartis sur 3 horaires (lundi, jeudi, vendredi). Néanmoins, un pratiquant ne pourra pas participer à plus de 2 cours par semaine sur ces 3 horaires. L'éducateur en charge de ce cours communiquera selon la situation.

Si, à cause du trop faible nombre d'inscrit, un cours ne peut pas être conservé, le Bureau se réserve la possibilité de l'annuler pour l'année. Les inscrits seront bien évidemment remboursés au plus vite.

En cas d'un trop grand nombre d'inscrits, la priorité serait donnée aux inscrits des années précédentes, puis aux Charrapontains.

## Non-respect

**Les consignes des représentants du Bureau et des éducateurs du club prévalent sur tout autre avis.**

**En cas de non-respect de ce protocole, le pratiquant ne sera plus accepté et ne pourra prétendre à un remboursement.**

## Evolution de la situation

Ces consignes pourront évoluer en cours d'année selon la situation sanitaire, l'expérience acquise, ou tout autre évènement significatif, à la seule discrétion du Bureau du club qui les communiquera.

Le pratiquant et/ou son représentant s'engage à respecter les évolutions de ce protocole.

## Règles respectées par le club

Le Club et ses éducateurs ont eux aussi un ensemble de règles à respecter qui ne sont pas détaillées ici, mais dont le rôle est de limiter là aussi les risques de propagation du virus, et de protéger le plus grand nombre de personnes en cas de contamination.

Date, nom, signature, précédée de la mention « Lu et pris connaissance »